



MUNICIPALITÉ DE  
*Saint-Clet*

**AVIS PRÉVENTIF D'ÉBULLITION DE L'EAU**  
- en vigueur -

L'avis d'ébullition préventif concerne les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc qui demeurent sur les rues suivantes :

- **FORTIER**
- **LAUZON**
- **MICHEL**
- **Entre le 619 et le 656 ROUTE 201**

Cette mesure préventive est nécessaire en raison de la réparation d'une conduite dans votre secteur.

Les citoyens doivent faire bouillir l'eau au moins **1 MINUTE** avant de la consommer ou utiliser de l'eau embouteillée.

L'eau bouillie ou embouteillée doit être utilisée pour boire, se brosser les dents, faire des glaçons, préparer les boissons et biberons ainsi que laver et préparer les aliments qui seront mangés crus, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Jeter les glaçons, boissons et aliments ayant été préparés avec l'eau du robinet dans les 24 heures précédant le présent avis.

**Écoles, entreprises, commerces et autres établissements**

Aviser la clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Couper l'eau aux fontaines et afficher cette information aux endroits où l'eau est disponible. Fournir une eau potable à la clientèle pendant la durée de l'avis.

**Dès le retour à la conformité, un avis sera affiché sur le site Internet et les réseaux sociaux.**

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Les services techniques  
Municipalité de Saint-Clet  
30 AVRIL 2026